



COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTAGNY LES BEAUNE SEANCE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt et un décembre, à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard ROCH, Maire.

Etaient présents : M. Richard ROCH, Mme Sylvia GOISLARD, Mme Bernadette VALLET, M. Laurent PELLETIER, M. Alain CARION, M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY, M. Roland DAVID, Mme Brigitte LACROIX, M. Michel BLIN, Mme Frédérique DEVIGNE, M. Marcel RIOND, M. Thierry EUVRARD, M. Jean-François GROUD,
Etaient excusés : Mme Anne-Lise DENEUVE donne pouvoir à Mme Brigitte LACROIX.
M. Nicolas DE DEMO donne pouvoir à M. Richard ROCH.

Secrétaire de séance : M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY

Après avoir approuvé la séance du 16 novembre 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

M. le Maire propose au conseil municipal, qui accepte, d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « Echange de terrains – détermination de la valeur d'acquisition ».

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION PRISE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE

NEANT

DELIBERATIONS

1 – GROUPAMA – Renouvellement contrats d'assurance

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les décrets transposant en droit français la directive européenne 92/50 ont édicté que les contrats d'assurance ne peuvent plus comporter de clause de tacite reconduction. En conséquence, GROUPAMA nous adresse des avenants afin de permettre le maintien des contrats, la durée ferme arrivant à son terme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer les avenants GROUPAMA fixant la date de fin des contrats au 31 décembre 2022.

2 – CONVENTION DE SUPERPOSITION D'OUVRAGE D'ART (APRR)

Décision ajournée.

3 – RENOUVELLEMENT CERTIFICATION PEFC

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la certification PEFC pour le Bois de Laborde arrive à expiration le 31 décembre 2017 et propose de la renouveler. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de renouveler la certification PEFC pour le Bois de Laborde et AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4 – ECHANGE DE TERRAINS – DETERMINATION DE LA VALEUR D'ACQUISITION

Suite à l'échange de terrains situés rue de la Grande Corvée avec les consorts BLIN, considérant que les biens sont trop anciens pour en déterminer leur valeur d'acquisition, le Conseil Municipal convient de les inscrire à l'actif pour leur valeur vénale actuelle précisée dans l'acte d'échange, soit 46 200 €.

11 – AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE d'un courrier de la Gaule de Montagny concernant son activité, la composition de son comité de direction et diverses participations financières reçues pour l'organisation du 14 juillet.

ENTEND le compte rendu de la réunion des associations. Malgré le manque crucial de bénévoles, DECIDE de maintenir la fête du 14 juillet avec une organisation différente.

EST INFORME de l'incident inadmissible qui s'est produit lors de la location de la salle des Fêtes par un Comité d'Entreprise pour son Arbre de Noël. En dédommagement, la gratuité leur sera proposée pour leur prochain Arbre de Noël.

PREND CONNAISSANCE de lettres de remerciements suite à la distribution festive à nos Aînés qui n'ont pu assister au repas annuel.

ENVISAGE de faire appel à la location pour les illuminations de Noël.

Prochaine réunion : jeudi 18 janvier 2018 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,

Richard ROCH